

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Le Premier Ministre



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
مرد - إناء - ميلة

الوزير الأول

000002

08 JUN 2007

## Circulaire

A

- Mesdames, Messieurs les Ministres
- Monsieur le Commissaire chargé de la Protection sociale
- Monsieur le Délégué Général pour la Promotion de l'Investissement privé

La simplification des formalités administratives constitue un axe majeur de la politique de Modernisation de l'Administration entreprise par le Gouvernement. C'est dans ce cadre qu'une communication a été adoptée en Conseil des Ministres lors de sa session du 16 Mai 2007.

Cette démarche résolue requiert, de la part de chaque département, un inventaire exhaustif des formalités administratives que les entreprises et les particuliers sont amenés à effectuer dans le cadre de leurs relations avec l'Administration.

A cet effet, il vous appartient de faire prendre par vos services compétents les dispositions nécessaires pour répertorier l'ensemble des formalités qui concernent vos structures respectives et ce, dans un délai maximal d'un mois.

Les informations ainsi recueillies doivent faire ressortir de manière précise la nature, les bases juridiques et réglementaires ainsi que le déroulement des démarches, conformément au canevas joint en annexe.

Vous ferez parvenir cet inventaire, sous format papier et électronique, au Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, à qui vous pourrez signaler les difficultés que vous rencontrerez dans la mise en œuvre de la présente circulaire.

Je vous demande d'accuser réception de la présente circulaire, et de veiller personnellement à son exécution dans les délais impartis.



## **Exemple de Formalité Administrative**

### **(Uniquement à titre d'illustration)**

#### **F1 : Formalité d'Obtention de la carte d'identité nationale pour la première fois**

##### **1 - Quelles sont les pièces demandées pour l'obtention de la Carte d'Identité?**

- Une copie de l'extrait d'acte de naissance;
- Un certificat de résidence ;
- Quatre photos de format 2,5 x 2,5 cm;
- Etc.

##### **2 - Quels sont les services chargés de recevoir la demande ?**

- Le commissariat de police le plus proche du lieu de résidence de l'intéressé.

##### **3 - Quels sont les services chargés de fournir en dernier lieu la prestation demandée?**

- Le Commissariat de police qui a réceptionné la demande.

##### **4 - Quel est le délai de traitement?**

- 15 jours.

##### **5 - Quelles sont les taxes afférentes à la procédure ?**

- 100 UM (Timbre fiscal).

##### **6 - Quels sont les services administratifs chargés de la procédure?**

- Les services centraux du Projet de Carte Nationale d'Identité (Direction Générale de la Sûreté Nationale).

##### **7 - Quelle est l'administration chargée de la procédure?**

- Le Ministère de l'Intérieur (Direction Général de la Sûreté Nationale).

##### **8 - Quelles sont les bases juridiques de la procédure ?**

- Le décret N°nnnnn du jj/mm/aa ;  
La circulaire N°nnnn du jj/mm/aa;
- Etc.

